

Avec le soutien de :



Compte rendu Comité de pilotage
Site Natura 2000 « Saint BEAUZIRE » FR 8301083
16 novembre – Saint Beauzire

Présents :

MARCHAUD Lucien - agriculteur
PAGES Maurice - communauté de communes du brivadois
BOUSQUET Didier - ONEMA
GAUTHIER Cédric - JA 43
BENARD Delphine - CEPA Antenne 43
BERTHUI Raymond - Maire de Saint Beauzire
DROUILLAT Mireille - Chambre d'agriculture
TABOURIN Pierre - DIREN
GIRARD Jean-Jacques - DDEA
DELAIR Clément - Syndicat départemental de la forêt privée
VASSORT Fabrice - ADASEA

Excusés

JN LHERITIER président du comité de pilotage
CPIE 43
CDRP 43
Chambre de commerce et d'industrie de Brioude
Mission Départementale de Développement Touristique

Absents

Président du Conseil Régional d'Auvergne
Président du conseil Général de la Haute-Loire
Président du Syndicat des forestiers privés de la Haute-Loire
Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles
Président de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles
Confédération Paysanne
Président de la Chambre des Métiers de la Haute-Loire
Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire
Président de la fédération de la PPMA
Président de l'UDOTSI
Président de Nature Haute-Loire
Directeur du Conservatoire botanique du Massif Central
Chef d'agence ONF de la Haute-Loire / Cantal
Service départemental l'Office National de la chasse et de la faune sauvage
Préfecture de la Haute-Loire
BERCHEBRU DE FOUCAUD Alain – Saint-Beauzire

BERTHUI Raymond - Maire de Saint Beauzire accueille le COPIL et ouvre la séance. Martin DUFOURNET excuse M.LHERITIER, président du COPIL, qui a eu un empêchement de dernière minute.

Martin DUFOURNET présente l'objet de la séance à savoir la présentation du diagnostic écologique et socio-économique ainsi que la présentation des futures étapes dans l'élaboration du DOCOB.

Le périmètre d'étude du DOCOB est présenté, il représente 17ha contre 4,5ha pour le périmètre initial. Le périmètre d'étude a été ajusté par rapport au cadastre et au milieu naturel. Le périmètre final du site sera voté lors du prochain COPIL après la définition des enjeux et objectifs. Le projet de nouveau périmètre sera enfin soumis à la consultation dans les collectivités.

D'ici là, un groupe de travail sera mis en place afin de discuter du périmètre, mais aussi des enjeux et des mesures à appliquer sur le site. Il est important que les propriétaires et exploitants soient présents au sein du groupe de travail, afin que les orientations adoptées correspondent précisément aux attentes écologiques et aux contraintes des activités.

Le diagnostic écologique met en relief une biodiversité remarquable. Le site Natura 2000 de Saint Beauzire, initialement retenu pour le Cuivré des marais s'avère tout aussi intéressant pour les chauves souris et notamment le Petit-Grand Murin et la Barbastelle (espèces prioritaires au regard de la directive Habitat). La vieille châtaigneraie Henri IV située sur le bord du site Natura 2000 est un habitat remarquable pour la Barbastelle. De même que le château constitue un site d'hivernage pour les chauves souris.

La présence du cuivré des marais a été largement confirmée cette année (mai et juillet 2009).

Le diagnostic sur les activités socio économiques a relevé 2 activités prépondérantes : l'agriculture et le tourisme.

Le type d'agriculture va de « raisonné » à extensif (fauche tardive, fertilisation faible...). Des évolutions sont possibles notamment afin de garantir la pérennité et l'amélioration des habitats d'espèces (mis en défens de l'habitat du cuivré des marais...).

Le château génère une activité touristique. Le propriétaire organise des visites lors desquelles il parle de natura 2000 et de la biodiversité. Le propriétaire a un projet de sentier d'interprétation sur le patrimoine naturel autour du parc du château.

Martin DUFOURNET clôt la présentation du diagnostic et organise le vote de celui-ci. Le diagnostic est approuvé à l'unanimité.

Martin DUFOURNET organise ensuite la formation d'un groupe de travail qui sera complété avec les personnes intéressées.

M.BERTHUI fait part de ses craintes et des contraintes juridiques que représente Natura 2000 dans une commune.

Pierre TABOURIN rétorque que Natura 2000 ne peut pas servir de prétexte pour la remise en cause d'un projet. Dans le cas où celui-ci a un impact sur le site Natura 2000, il sera simplement demander de fournir une étude d'incidence en plus des démarches administratives habituelles.

M. DUFOURNET remercie l'assemblée et clôt la séance.